

Séance du 1^{er} juillet 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, CHARDON Francis, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : M. BUTTIEU Philippe

Date de la convocation
24/06/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Faye procédera au recensement de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal.

Madame le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal Madame LE BRIS Dany.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide :

- de nommer Madame LE BRIS Dany, secrétaire de mairie, coordonnateur communal pour la commune de Faye.

**NOMINATION D'UN
COORDONNATEUR
COMMUNAL**

**RECENSEMENT
POPULATION 2025**

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240701-24-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024

Notification : 15/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

